

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0055610

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5404

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MEJBAR SAKINA

RAM  
Retraite

AS 7173

Date de naissance : 1957

Adresse : 38 Rue des Asphodiles Casablanca

Tél. : 0661456468

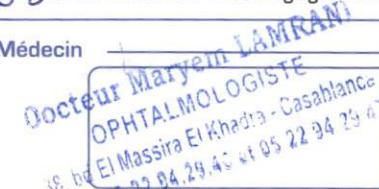
Total des frais engagés :

936,80

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/04/2023

Nom et prénom du malade : TAZI Jaouad Age: 1946

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection ophtalmatologique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-04-23	CS q.k.s	1	350,00	Docteur Maryem AMRI OPHTALMOLOGISTE 38, bd El Massira El Khadra - Casablanca tel.: 05 22 84 29 46 et 95 22 94 29

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Chirurgien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BACHOUR 022 83 35 49 N° 47 A 44	22/03/2023	303,20
PHARMACIE BACHOUR 022 83 35 49 N° 47 A 44	17/04/2023	283,60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE BACHOUR 022 83 35 49 N° 47 A 44			

### AUXILIAIRES MEDICAUX

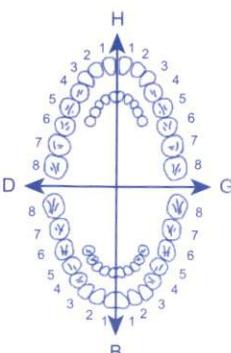
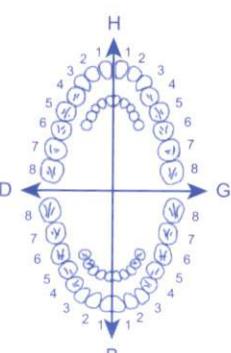
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة مريم العمراني  
متخصصة في طب وجراحة العيون خريجة جامعة باريس  
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris

Casablanca, le 17 avril 2023

TAZI Jaouad



192.10

Instiller dans les yeux,

DUOTRAU

1 goutte de soir pendant 1 mois

IBRIMO

1 goutte 2 fois par jour, à 12 heures d'intervalle, pendant 1 mois

Ne pas arrêter le traitement sans avis médical

Docteur Maryem LAMRANI,  
OPHTALMOLOGISTE  
38, bd El Massira El Khadra - Casablanca  
Tél. : 05 22 94 29 46 et 05 22 04 29 47

إقامة كريمة - 38، شارع المسيرة الخضراء - 100 20 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 29 46/47

Résidence Karima - 38, Boulevard El Massira El Khadra 20 100 Casablanca - Tél. : 05 22 94 29 46 / 47

الدكتورة مريم العمراني  
مُتَخَصِّصة في طب وجراحة العيون خريجة جامعة باريز  
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris

Casablanca, le 22/03/2023

TAZI Jaouad

Instiller dans les yeux.

~~178,90~~  
MONOPROST



1 goutte le soir pendant 1 mois

~~194,30~~  
AZARGA



1 goutte 2 fois par jour, à 12 heures d'intervalle, pendant 1 mois

T = 303,120

Ne pas arrêter le traitement sans avis médical

Docteur Maryem LAMRANI  
OPHTALMOLOGISTE  
38, bd El Massira El Khadra - Casablanca  
Tél.: 05 22 94 29 46 et 05 22 94 29 4

إقامة كريمة - 38، شارع المسيرة الخضراء - 100 الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 29 46/47  
Résidence Karima - 38, Boulevard El Massira El Khadra 20 100 Casablanca - Tél. : 05 22 94 29 46 / 47



PHARMACIE BACHKOU

MR AMRI OUALID

47 PROJET ERAC BACHKOU BD DE LA MEC

CASABLANCA

Taxe Profes. N°: 36380260

N° R.C. : 248708

N° ID.F. : 42143190

N° ICE 001678034000036

N° CNSS : 2563882

Tel : 0522833545

Fax : 0522833545

TAZI JAOUAD

I.C.E. :

Le : 17/04/2023

FACTURE N°: 522/23

Qté	Désignation	Prix	Montant
1	DUOTRAV COLLYRE 2.5ML	192.10	192.10
1	(*)IBRIMO COLLYRE	91.50	91.50

TVA 7%: 12.57 Total : 283,60

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

DEUX CENT QUATRE-VINGT TROIS DIRHAMS ET SOIXANTE CTS

